



La Plaine sur mer

MAIRIE DE LA PLAINE SUR MER

LOIRE-ATLANTIQUE

Décision n° 2024-032

Objet : Dépôt du permis de démolir pour les vestiaires de football

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant que le maire peut par délégation du conseil municipal être chargé en tout ou en partie et pour la durée de son mandat, de traiter certaines affaires relevant normalement de la compétence du Conseil municipal,

Vu la délibération n° 2023-059 du Conseil municipal du 26 septembre 2023, prise en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, et notamment son paragraphe 27, portant délégation au Maire pour procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, pour l'ensemble des biens communaux,

Vu l'article R.421-7 du Code de l'Urbanisme relatif à l'obligation de permis de démolir pour les communes ayant décidé de l'instituer,

Vu la délibération n°V-8-2008 du Conseil municipal du 29 septembre 2008 instituant le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal,

Considérant le plan-guide cœur de bourg validé par délibération n°2022-104 du Conseil municipal du 13 décembre 2022, qui prévoit notamment la démolition des vestiaires de football situés boulevard des Nations Unies sur la parcelle BO 20, pour l'urbanisation future,

DÉCIDE :

Article 1 : De déposer un permis de démolir pour la démolition totale des vestiaires de football situés boulevard des Nations Unies sur la parcelle BO 20.

Article 2 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État.

La Plaine-sur-Mer, le 8 février 2024

Séverine MARCHAND

Maire



Le Maire,

Séverine MARCHAND 1 / 1